



**Etude du caractère humide des terrains
constructibles dans le cadre de la révision
allégée du PLUi de la Communauté de
Communes Des Combes (70)**

Septembre 2025



Bureau d'études **INITIATIVE**, **A**ménagement et **D**éveloppement
RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 742C

Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL
Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
e-mail : initiativead@orange.fr



Sommaire

1. Que sont les zones humides et pourquoi sont-elles protégées ?	4
2. Références réglementaires relatives à l'inventaire des zones humides	4
3. Méthode d'identification des zones humides	5
• Sols	5
• Végétation	7
4. Données existantes	8
5. Résultats des prospections	8
Bucey-lès-Traves	9
• Parcelle 0A 613	9
Ferrières-lès-Scey	11
• Parcelle 0B 1048	11
• Parcelle ZB 121	13
• Parcelle ZD 121	15
• Parcelle ZD 124	15
La Romaine	16
• Parcelles ZB 63, 66 et AB 252, 259, 260	16
• Parcelle 0C 88	18
Neuveville-lès-la-Charité	20
• Parcelle ZK 74	20
Noidans-le-Ferroux	22
• Parcelles ZH 20 et 22	22
• Parcelles 0A 657 et 966	24
Pontcey	26
• Parcelle ZC 82	26
Scey-sur-Saône et Saint Albin	28
• Parcelles AD 47, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 83	28
• Parcelle ZI 187	30
• Parcelle ZI 169	32
Soing-Cubry-et-Charenteney	34
• Parcelles AE 145, 151, 153	34
Velleguindry-et-Levrecey	36
• Parcelle 0C 578	36
• Parcelle ZE 33	38
Vy-lès-Rupt	40

• Parcelles 0A 126, 127, 128, 129, 130	40
• Parcelle 0A 133, 134	42
• Parcelle 0A 720	44
Annexes	46

Objet de la note :

Il s'agit d'étudier le caractère humide de l'ensemble des terrains devenant constructibles de la Communauté de Communes des Combes dans le cadre de la révision allégée du PLUi.

1. Que sont les zones humides et pourquoi sont-elles protégées ?

Les zones humides ne sont pas que des marais, tourbières ou autres vasières ; on trouve celles-ci du sommet des montagnes jusqu'en bordure des côtes.

Par leurs différentes fonctions, elles jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Elles peuvent constituer en grande partie un support pour les activités agricoles. De plus, elles constituent souvent un réservoir de biodiversité propice au développement d'une végétation et d'une faune spécifique.

La dégradation des zones humides et leur réduction à l'échelle du territoire occasionne un impact direct sur le débit de l'eau, l'assèchement, le drainage, le prélèvement d'eau, la pollution, etc.

2. Références réglementaires relatives à l'inventaire des zones humides

- L'article L.211-1 du Code de l'Environnement prévoit « la prévention des inondations et la **préservation** des écosystèmes aquatiques, des sites et **des zones humides** ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année »

- L'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation, le remblai de plus de 1 ha en zones humides ou marais est soumis à autorisation. Dans le cas d'une surface comprise entre 0,1 et 1 ha, les travaux sont soumis à déclaration (art. L214-1 et 2 du CE).

Tous les travaux impactant plus de 1 000 m² doivent faire l'objet d'un dossier Loi sur l'eau avec validation par la police de l'eau avant le début des travaux.

- La loi de développement des territoires ruraux : La loi n°2005-157 du 23 février 2005 a créé un nouveau régime juridique spécifique aux zones humides. Les principales innovations concernent la reconnaissance politique et juridique des zones humides, la modification de leur définition, la création de procédures de délimitation, une nouvelle fiscalité incitative et un renforcement global de leur protection.

- La loi sur l'eau et les milieux aquatiques : La loi n°2006-1772 a été promulguée le 30 décembre 2006. Elle modifie certains articles du code de l'environnement et du code rural et renforce la nécessité de « Mener et favoriser des actions de préservation, de restauration, d'entretien et d'amélioration de la gestion des milieux aquatiques et des zones humides » (art. 83.7 du CE) car « la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général » (inséré par la Loi de développement des territoires ruraux).

- Le SDAGE Rhône Méditerranée est opposable à certaines décisions de l'administration. Les documents suivants doivent être compatibles avec le SDAGE : les projets concernés par une procédure loi sur l'eau, les schémas d'aménagement et de gestions des eaux, les schémas régionaux des carrières et les documents d'urbanisme.

Il précise dans l'orientation fondamentale n°6B « Préserver, restaurer et gérer les zones humides » qu'en « application des articles L. 141-3 et L. 141-4 du code de l'urbanisme, les SCoT prévoient, dans leur projet d'aménagement stratégique et leur document d'orientation et d'objectifs, les mesures permettant de respecter l'objectif de non dégradation des zones humides et de leurs fonctions et de les protéger sur le long terme. L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme tient compte de leurs impacts sur le fonctionnement de ces espaces et explicite et démontre leur compatibilité avec les objectifs du SDAGE.

« En l'absence de SCoT, les PLU(i) développent une démarche similaire au travers des documents prévus à l'article L. 151-2 du code de l'urbanisme. Ils veillent à édicter des prescriptions spécifiques aux zones humides visant à les protéger de l'urbanisation en les traduisant de façon adaptée dans leur règlement écrit et graphique. Les cartes communales veillent également à la protection des zones humides au travers notamment de leurs documents graphiques (article L.161-4 du code de l'urbanisme), en prenant en compte les zones humides portées à connaissance dans le choix des secteurs autorisés à la construction. »

La conduite de la séquence Eviter-Réduire-Compenser doit s'appuyer sur une délimitation précise de la zone humide impactée et sur une caractérisation de la zone humide (rôle et intérêt patrimonial, fonctions et services rendus en termes de préservation de la ressource en eau et de gestion des risques d'inondation, autres bénéfices socio-économiques).

« Lorsque la réalisation d'un projet conduit à la disparition d'une surface de zones humides ou à l'altération de leurs fonctions, les mesures compensatoires prévoient la restauration de zones humides existantes dégradées voire fortement dégradées. Cette compensation doit viser une valeur guide de 200% de la surface perdue » (au moins 100% en création de zone humide et le complément en amélioration de zones humides existantes ; voir texte complet dans le document du SDAGE).

3. Méthode d'identification des zones humides

L'identification des zones humides est réalisée selon les principes et critères définis par l'arrêté ministériel du 1er octobre 2009, modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 relatif aux critères de définition et de délimitation des zones humides en application de l'article R.211-108 du code de l'environnement.

Les critères de définition des zones humides sont relatifs aux caractéristiques du sol et de la végétation :

• Sols

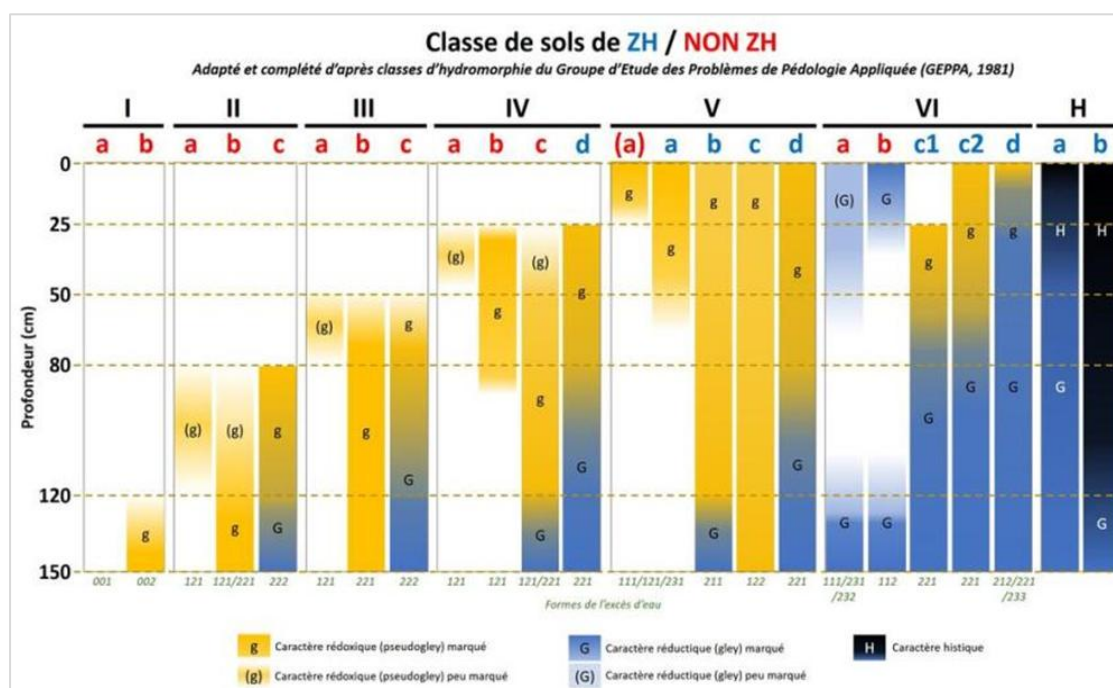
Réglementairement (pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement) un sol peut être caractéristique d'une zone humide s'il y a présence (annexe I de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié) :

- 1 - d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- 2 - ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- 3 - ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- 4 - ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur."

Pour la définition de histiques, réductiques et rédoxiques, l'arrêté renvoie au référentiel pédologique de 2008 publié par l'Association Française pour l'Etude des Sols (AFES). Les définitions se trouvent dans les paragraphes spécifiques : "Histosols", page 205 et "Annexe 2 - Éléments pour l'établissement d'un référentiel pour les solums hydromorphes", page 359.

- ➔ "Un horizon histique (tourbe) est un horizon holorganique formé en milieu saturé par l'eau durant des périodes prolongées (plus de 6 mois dans l'année) et composés principalement à partir de débris végétaux hygrophiles ou subaquatiques. Sa teneur en cendre est inférieure à 50%."
- ➔ "L'horizon réductique (gley) est caractérisé par une couleur dominante grise (gris bleuâtre, gris verdâtre) et une répartition du fer plutôt homogène."
- ➔ "L'horizon rédoxique (pseudo-gley) est caractérisé par une juxtaposition de plages, de traînées grises (ou simplement plus claires que le fond de l'horizon) et de taches, de nodules, voire de concrétion de couleur rouille (brun-rouge, jaune-rouge, etc...)"'. Le Référentiel pédologique de 2008 dit que « les traits d'oxydation, de déferfification, voire de réduction doivent couvrir plus 5 % de la surface de l'horizon » afin de qualifier un horizon de rédoxique. « Ces ségrégations du Fer sont permanentes, visibles quel que soit l'état hydrique de l'horizon et se maintiennent lorsque le sol est de nouveau saturé ».

Chaque profil pédologique est rattaché à une classe d'hydromorphie (classification GEPPA, 1981) afin de déterminer si le sol relève de la zone humide au sens de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009. En l'absence de traits rédoxiques, réductiques ou histiques dans les 50 premiers centimètres, le sol n'entre pas dans les catégories de sols de zone humide.



Classification GEPPA, 1981



Exemple d'un sondage de sol rédoxique, pseudogley à 15 cm, classe GEPPA Vc = sondage caractéristique de zone humide

Selon l'arrêté ministériel du 1er octobre 2009, modifiant l'arrêté du 24 juin 2008, « le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques ». La topographie, la géologie et la superficie des secteurs à étudier seront également pris en compte dans le nombre et la répartition des sondages réalisés.

Les données géologiques et topographiques peuvent également être de bons indicateurs à prendre en compte pour la localisation des zones humides :

- les sols alluvionnaires (Fz, Fx, Fy) présentant une nappe affleurante sont particulièrement favorables à la présence de zones humides, sur toute l'étendue du lit majeur, notamment si celui-ci est totalement inondable ou au niveau des variations topographiques (microtopographie).
- les sols marneux, à l'inverse des sols calcaires, sont peu perméables et donc favorables à la stagnation de l'eau et à la présence potentielle de zones humides notamment dans les intercalations marnes-calcaires, dans les secteurs où la topographie est favorable à l'accumulation d'eau (versant concave, replat sur versant).

« L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau ».

• Végétation

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié précédemment cité précise aussi la méthode permettant de classer une zone comme humide au regard du critère végétation (annexe II). La végétation doit être caractérisée : soit par des plantes identifiées et quantifiées selon une méthode présentée en annexe 2.1 de l'arrêté, soit par des communautés d'espèces végétales dénommées « habitats », caractéristiques des zones humides et définies à l'annexe 2.2 du même arrêté.

Selon l'arrêté ministériel du 1er octobre 2009, modifiant l'arrêté du 24 juin 2008, « le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques ».

« L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier ».

› Méthode par identification des espèces végétales

Sur une placette circulaire, globalement homogène du point de vue de la végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon d'environ 1,5 m et 10 mètres), selon que l'on soit en milieu herbacé, arbustif ou arborescent, il s'agit d'effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente). Pour chaque strate :

- on note le pourcentage de recouvrement des espèces,
- on les classe par ordre décroissant,
- on établit une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulé permettent d'atteindre 50% du recouvrement total de la strate,
- on ajoute les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20% si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment,

Une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée. On répète l'opération pour chaque strate et on regroupe ensuite les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues. Le caractère hygrophile des espèces de cette liste est ensuite analysé : si la moitié au moins des espèces de cette liste figure dans la « Liste des espèces indicatrices de zones humides », la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

› Méthode par identification des habitats

Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou prodrome des végétations de France sont disponibles, l'analyse de ces informations vise à déterminer si les habitats présents correspondent ou non aux habitats caractéristiques des zones humides mentionnés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Lorsque des investigations de terrain sont nécessaires, l'examen des habitats consiste à effectuer des relevés phytosociologiques et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques des zones humides parmi ceux mentionnés dans l'arrêté.

Un secteur est donc classifié comme zone humide lorsque l'un des critères caractéristiques (sols ou végétation) est présent. Lorsque ces critères relevés sur le terrain ne sont pas suffisants au vu de l'arrêté, les secteurs seront classés comme milieu humide ou zone humide potentielle.

• Délimitation des zones humides

Selon l'arrêté ministériel du 1er octobre 2009, modifiant l'arrêté du 24 juin 2008, « le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante ».

4. Données existantes

Des milieux humides potentiels ont été identifiés sur le territoire de la Communauté de Communes du Triangle Vert par la DREAL Franche-Comté : cela signifie que ces milieux peuvent potentiellement présenter des zones humides. Des investigations de terrain menées par le bureau IAD durant les dernières années sur certaines communes de la C3 avaient permis de préciser la localisation de certaines zones humides avérées sur le territoire. Des analyses complémentaires sont réalisées aujourd'hui sur les secteurs constructibles pouvant potentiellement présenter des zones humides, dans le cadre de la révision du PLUi.

5. Résultats des prospections

Deux journées de prospection ont été effectuées le 2 et 3 avril 2025 sur les différentes communes de la C3.

Il est à noter qu'il s'agit d'un premier passage : les différents relevés ont été réalisés au niveau des parcelles accessibles. Les non accessibles (clôturées, privées) seront investiguées plus tard, après autorisation des propriétaires.

Bucey-lès-Traves

Parcelle 0A 613

↪ Il s'agit d'un secteur de jardin



↪ Localisation des sondages et relevés



↪ Informations générales.

- Type : Jardin
- Code CORINE biotope : 85.3
- Superficie de la zone étudiée = 545 m²
- Topographie : 214 m : absence de pente
- Géologie : Marnes dominantes à Astartes et calcaires bioclastiques

↪ Etude pédologique.

(voir tableau en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 15 : classification GEPPA Ia. **Le sol n'est pas caractéristique de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau en annexe)

Cette zone est concernée par un jardin composé d'une strate arborée (Saule pleureur), une strate arbustive (Pommier, Prunus, Laurier) et d'une strate herbacée composée d'espèces classiques de milieux entretenus (Pâquerette, Pâturin, Plantain, Porcelle, Trèfle des prés). **La végétation n'est pas caractéristique de zone humide.**

↪ Conclusion

Absence de zone humide.

Ferrières-lès-Scey

Parcelle 0B 1048

→ Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile.



→ Localisation des sondages et relevés



↪ Informations générales.

- Type : Pâturage mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Surface de la zone étudiée = 1 381 m²
- Topographie : 217 – 218 m : faible pente
- Géologie : Marnes et marno-calcaires

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages 3 et 4 : classification GEPPA Ia. **Les sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Ce secteur est concerné par une pâture : présence de Berce, Pâturin, Renoncules, Trèfle des prés, etc.
La végétation n'est pas caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

Absence de zone humide.

Parcelle ZB 121

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile.



→ Localisation des sondages et relevés



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38.2
- Superficie de la zone étudiée = 1 382 m²
- Topographie : pente moyenne
- Géologie : Marnes et marno-calcaires

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage : classification GEPPA Ia. **Le sol n'est pas caractéristique de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Ce secteur est concerné par une prairie mésophile de fauche principalement composée d'Houlque laineuse. **La végétation n'est pas caractéristique de zone humide.**

↪ Conclusion

Absence de zone humide.

Parcelle ZD 121

- Il s'agit d'un secteur déjà construit, récemment. Aucune investigation zones humides n'a donc été réalisée.



Parcelle ZD 124

- Il s'agit d'un secteur de jardin, privé, inclus dans la surface entourée par une haie.

De par cette configuration, la faible superficie (174 m²) du secteur concerné ainsi que son inaccessibilité, aucune investigation zones humides n'a été réalisée.



La Romaine

Parcelles ZB 63, 66 et AB 252, 259, 260

Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile.



Localisation des sondages et relevés



Etude du caractère humide des terrains constructibles dans le cadre de la révision allégée du PLUi de la C3

↪ Informations générales.

- Type : Pâturage mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Superficie de la zone étudiée = 141 + 512 m²
- Topographie : 223 m : absence de pente
- Géologie : Calcaires argileux, calcaires à tubulures, calcaires fins

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 23 : classification GEPPA Ia. **Le sol n'est pas caractéristique de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Le secteur est concerné par de la pâture (Pâturin, Pâquerette, Pissenlit). **La végétation n'est pas caractéristique de zone humide.**

↪ Conclusion

Absence de zone humide.

Parcelle 0C 88

↪ Il s'agit d'un secteur de friche et de remblais



↪ Localisation des sondages et relevés



➤ Informations générales.

- Type : friche
- Code CORINE biotope : 87.1
- Superficie de la zone étudiée = 1 400 m²
- Topographie : 227 – 221 m : pente moyenne
- Géologie : Calcaires, argiles, formations détritiques du fossé de Gy

➤ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 24 : classification GEPPA Ia.
Le reste de la parcelle étant recouverts de remblais, il n'a pas été possible d'effectuer plus de sondages.

Les sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

➤ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette zone étant en grande majorité recouverte de remblais et de friche, il n'a pas été réalisé de relevé floristique.

➤ Conclusion

Absence de zone humide.

Neuve-lès-la-Charité

Parcelle ZK 74

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile.



→ Localisation des sondages et relevés



➤ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 3 659 m²
- Topographie : 127 – 126 m : faible pente
- Géologie : Calcaires, argiles, formations détritiques du fossé de Gy

➤ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation vers 30 cm pour les sondages 20 et 21 : classification GEPPA IVc. **Ces sols ne sont pas caractéristiques de zones humides.**
- Présence de traces d'oxydation dès 20 cm pour les sondages 19 et 22 : classification GEPPA Vc. **Les sols sont caractéristiques de zone humide.**

➤ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Ce secteur de prairie ne possède qu'une strate de végétation herbacée, majoritairement représentée par des espèces mésophiles assez peu diversifiées : Fétuque roseau, Trèfle blanc, Gaillet blanc, Gesse des prés. Il est relevé quelques Renoncule rampante. **La végétation n'est pas caractéristique de zone humide.**

➤ Conclusion

Présence d'une zone humide de 400 m².

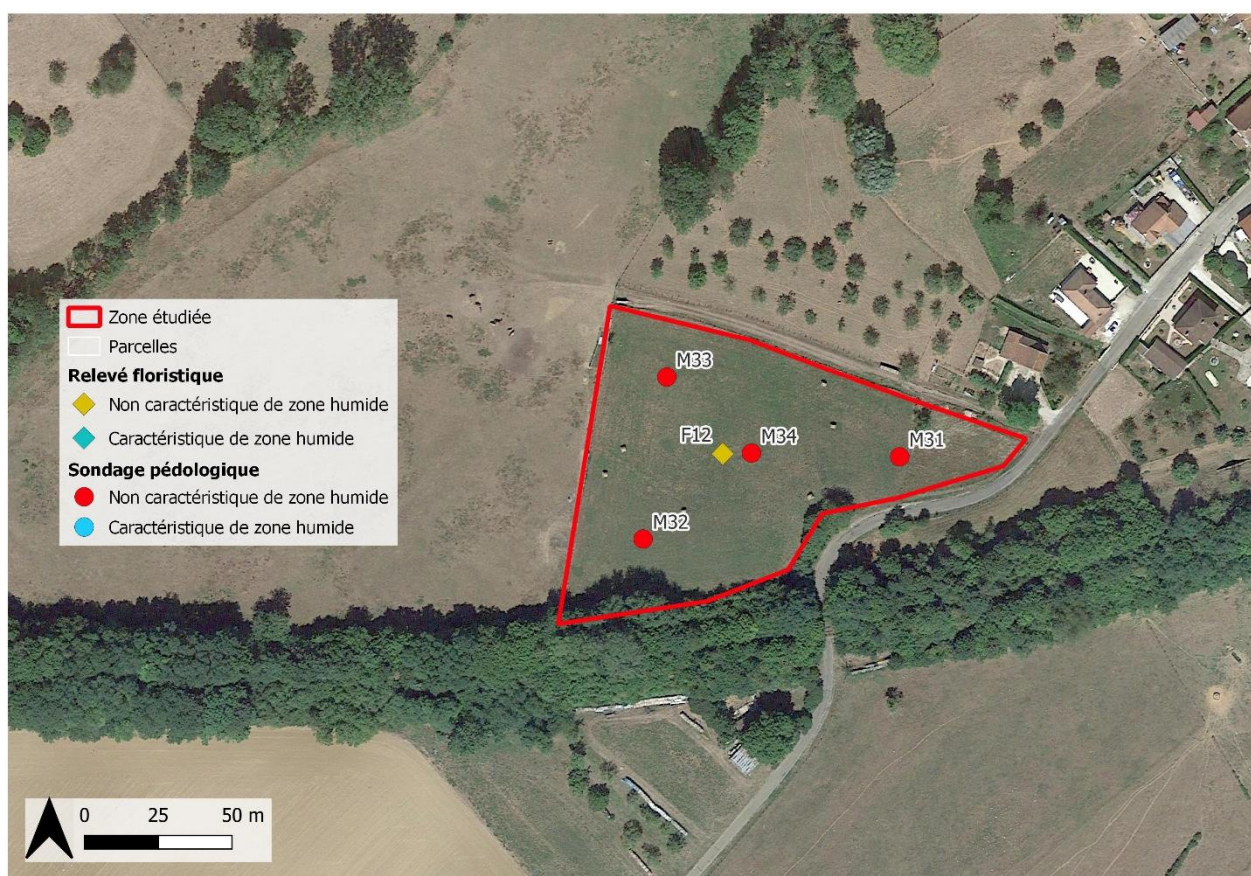
Noidans-le-Ferroux

Parcelles ZH 20 et 22

→ Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile de pâture et de fauche.



→ Localisation des sondages et relevés



↪ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38
- Superficie de la zone étudiée = 9 116 m²
- Topographie : 203-232 m : faible pente
- Géologie : Calcaires, argiles, formations détritiques du fossé de Gy

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation à partir de 30 cm, 45 cm ou 50cm pour les sondages réalisés : classification GEPPA IVc. **Ces sols ne sont pas caractéristiques de zones humides.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Ce secteur de prairie ne possède qu'une strate de végétation herbacée, majoritairement représentée par des espèces mésophiles assez peu diversifiées : Centaurée jacée, Plantain lancéolé, Pâturin, Achillée noble, Dactyle aggloméré. **La végétation n'est pas caractéristique de zone humide.**

↪ Conclusion

Absence de zone humide.

Parcelles 0A 657 et 966

→ Il s'agit d'un secteur de friche ainsi que d'un secteur de pâture mésophile.



→ Localisation des sondages et relevés



↪ Informations générales.

- Type : Friche et Pâturage
- Code CORINE biotope : 87.1 et 38.1
- Superficie de la zone étudiée = 592 m² et 2 775 m²
- Topographie : 232-236 m : pente moyenne
- Géologie : Marnes et calcaires à Exogyra virgula

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés : classification GEPPA Ia. **Ces sols ne sont pas caractéristiques de zones humides.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Le secteur de friche est principalement composé de Origan, Potentille rampante Trèfle moyen, Dactyle aggloméré, Fétuque élevée. **La végétation n'est pas caractéristique de zone humide.**

Le secteur de pâture est majoritairement représenté par des espèces mésophiles assez peu diversifiées : Plantain lancéolé, Petite pimprenelle, Potentille rampante, Gaillet jaune, Trèfle des prés. Plusieurs Prunus sp. en strate arbustive sont également présents. **La végétation n'est pas caractéristique de zone humide.**

↪ Conclusion

Absence de zone humide.

Pontcey

Parcelle ZC 82

↪ Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile pourvu de quelques arbres



↪ Localisation des sondages et relevés



↪ Informations générales.

- Type : Pâturage mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Surface de la zone étudiée = 863 m²
- Topographie : 226 - 228 m : pente moyenne
- Géologie : Calcaires blancs moyen

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 1 : classification GEPPA Ia. Ce sol n'est pas caractéristique de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Le secteur est concerné par une pâture mésophile composée principalement de Paturin des prés, Gaillet mou, Ortie dioïque, Cardamine des prés, Arum tacheté, Anthriscus, Lamier pourpre, etc. **La végétation n'est pas caractéristique de zone humide.**

↪ Conclusion

Absence de zone humide

Scey-sur-Saône et Saint Albin

 Parcelles AD 47, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 83

→ Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile et d'un verger



→ Localisation des sondages et relevés



Etude du caractère humide des terrains constructibles dans le cadre de la révision allégée du PLUi de la C3

→ Informations générales.

- Type : Pâturage mésophile et Verger
- Code CORINE biotope : 38.1 et 83.2
- Surface de la zone étudiée = 7 200 m²
- Topographie : 224 – 225 m : Absence de pente
- Géologie : Dalle nacrée et oolites ferrugineuses

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation de 0 à 20 cm pour les sondages 5 à 8, et nappe atteinte à 110 cm pour les sondages 7 et 8 : classification GEPPA Vc.

Les sols sont caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Concernant le secteur concerné par une pâture : présence majoritaire de Centaurée, Pâturin, Plantain lancéolé, Renoncule, Trèfle des prés, etc. **La végétation n'est pas caractéristique de zone humide.**

Concernant le secteur en verger : présence majoritaire de Pommier, Prunus, Lierre terrestre, Pâturin, Renoncule, Ronce. **La végétation n'est pas caractéristique de zone humide.**

→ Conclusion

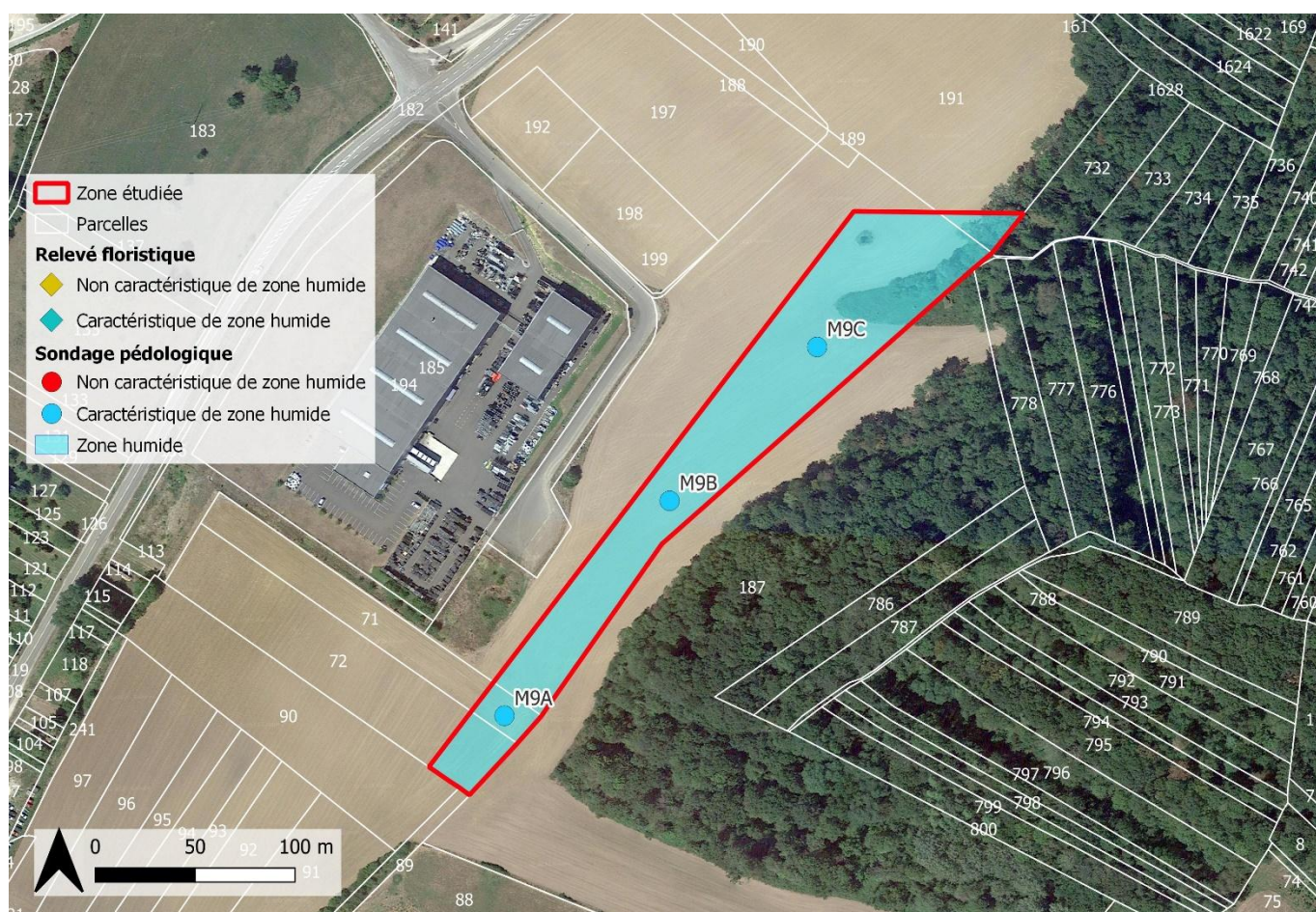
Présence de deux zones humides de 2169 et 620 m², pour un total de 0,28 ha (2789 m²).

Parcelle ZI 187

↪ Il s'agit d'un secteur de cultures



↪ Localisation des sondages et relevés



Etude du caractère humide des terrains constructibles dans le cadre de la révision allégée du PLUi de la C3

↪ Informations générales.

- Type : Grandes cultures
- Code CORINE biotope : 82.11
- Superficie de la zone étudiée = 1,4 ha
- Topographie : pente faible
- Géologie : Dalle nacrée et oolites ferrugineuses et Marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation vers 20 cm pour les 3 sondages : classification GEPPA IVc.
Les sols sont caractéristiques de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Ce secteur étant cultivé, il n'y a pas de végétation spontanée ; aucun relevé floristique n'a donc été réalisé.

↪ Conclusion

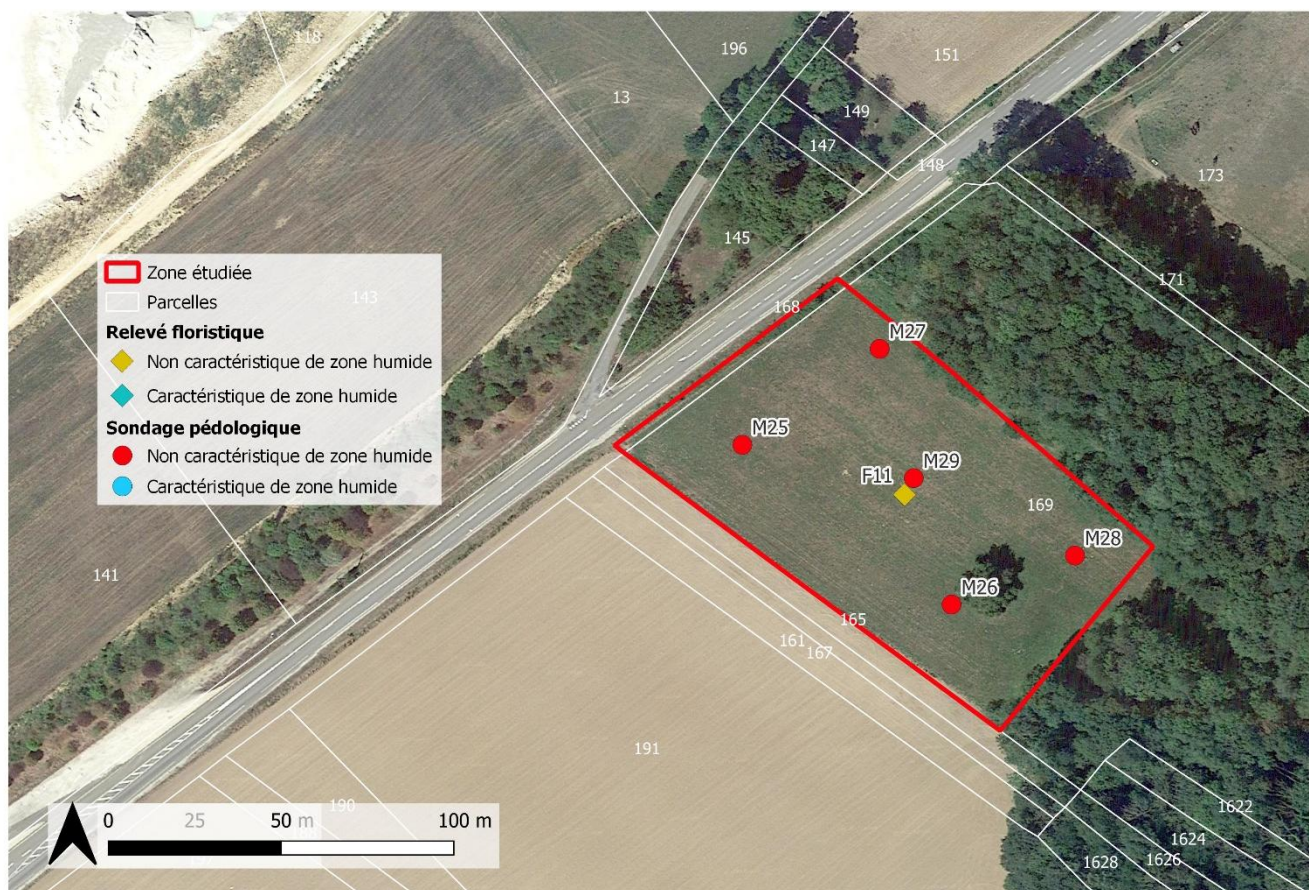
Présence d'une zone humide de 1,4 ha.

Parcelle ZI 169

Il s'agit d'un secteur de prairie mésophile de fauche



Localisation des sondages et relevés



→ Informations générales.

- Type : Prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 38.2
- Superficie de la zone étudiée = 9 562 m²
- Topographie : pente faible
- Géologie : Dalle nacrée et oolites ferrugineuses et Marnes

→ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Présence de traces d'oxydation entre 30 et 40 cm pour les 5 sondages : classification GEPPA IVc.

Les sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.

→ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Le secteur est concerné par une prairie mésophile composée principalement de Centaurée jacée, Flouve odorante, Houlque laineuse, Gaillet blanc, Renoncule bulbeuse et Trèfle des prés. **La végétation n'est pas caractéristique de zone humide.**

→ Conclusion

Absence de zone humide.

Soing-Cubry-et-Charentenay

Parcelles AE 145, 151, 153

→ Il s'agit d'un secteur de remblais, sol non naturel



→ Localisation des sondages et relevés



↪ Informations générales.

- Type : Terrain en friche
- Code CORINE biotope : 87.1
- Superficie de la zone étudiée = 1 042 m²
- Topographie : parcelles à 209 et 213 m : pente moyenne
- Géologie : Calcaires graveleux plus ou moins crayeux, gréseux et marnes

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

La zone étant remblayée, aucun sondage pédologique n'a été réalisé.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Le secteur concerné est majoritairement représenté par des espèces mésophiles assez peu diversifiées : Dactyle aggloméré, Gaillet blanc, Potentille rampante, Ronce, Géranium à feuille molle.

La végétation n'est pas caractéristique de zone humide.

↪ Conclusion

Absence de zone humide.

Velleguindry-et-Levrecey

Parcelle 0C 578

↪ Il s'agit d'un secteur de jardins



↪ Localisation des sondages et relevés



↪ Informations générales.

- Type : Jardins
- Code CORINE biotope : 85.3
- Superficie de la zone étudiée = 1 486 m²
- Topographie : 328 – 329 m : absence de pente
- Géologie : Calcaires à entroques

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages réalisés 16 et 17 : classification GEPPA la. **Les sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette zone de jardin est représentée par des *Prunus* sp. en strate arbustive et par la renoncule âcre, et d'autres espèces mésophiles assez peu diversifiées en strate herbacée. On retrouve également deux espèces caractérisant les zones humides : Renoncule rampante et cardamine des prés. Cependant aucune des espèces dominantes n'est caractéristique de zone humide. **La végétation n'est pas caractéristique de zone humide.**

↪ Conclusion

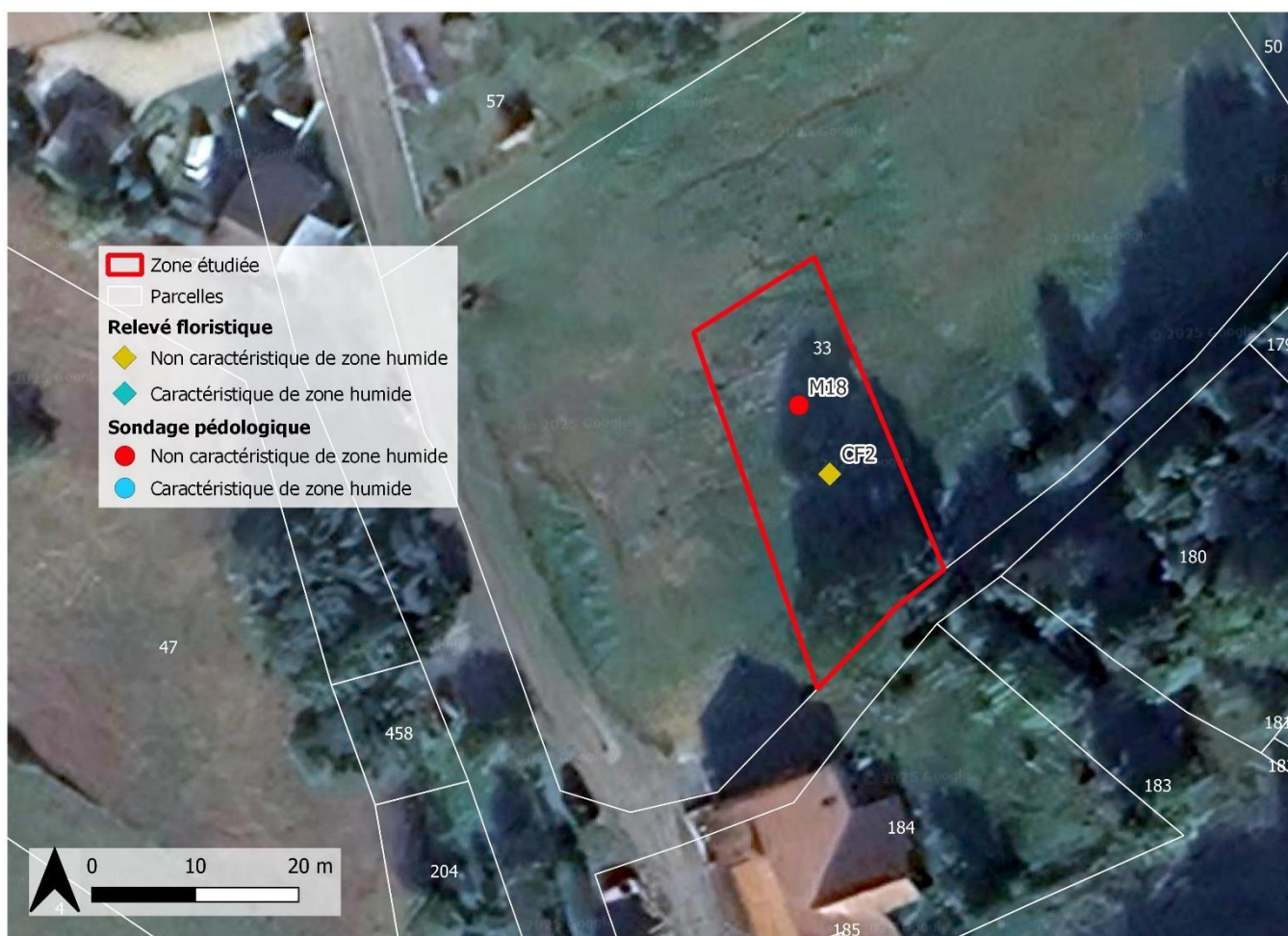
Absence de zone humide.

Parcelle ZE 33

→ Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile.



→ Localisation des sondages et relevés



↪ Informations générales.

- Type : Pâturage mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Superficie de la zone étudiée = 500 m²
- Topographie : 330 – 332 m : faible pente
- Géologie : Calcaire et calcaire oolithique sableux roux

↪ Etude pédologique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 18 : classification GEPPA Ia.

Le sol n'est pas caractéristique de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau récapitulatif en annexe)

Cette zone herbacée accueille une population peu diversifiée, des espèces essentiellement mésophiles : Houlque laineuse, renoncule âcre, Patience à feuilles obtuses, Géranium à feuilles molles. Il est également relevé de la Renoncule rampante. **La végétation n'est pas caractéristique de zone humide.**

↪ Conclusion

Absence de zone humide.

Vy-lès-Rupt

Parcelles 0A 126, 127, 128, 129, 130

→ Il s'agit d'un secteur de jardin et verger.



→ Localisation des sondages et relevés



↪ Informations générales.

- Type : Jardin + vergers
- Code CORINE biotope : 85.3 + 83.2
- Superficie de la zone étudiée = 1 743 m²
- Topographie : 216 – 215 m : absence de pente
- Géologie : Calcaires oolithiques et calcaires à Polypiers

↪ Etude pédologique.

(voir tableau en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour les sondages 10 et 11 : classification GEPPA Ia. **Les sols ne sont pas caractéristiques de zone humide.**

↪ Etude floristique.

(voir tableau en annexe)

Le secteur est concerné par un jardin, composé majoritairement des espèces suivantes : Pommier, Prunus, Ficaire printanière, Lierre terrestre, Pâturin, Pissenlit, Renoncule. **La végétation n'est pas caractéristique de zone humide.**

↪ Conclusion

Absence de zone humide.

Parcelle 0A 133, 134

→ Il s'agit d'un secteur de verger



→ Localisation des sondages et relevés



↪ Informations générales.

- Type : Verger + prairie mésophile
- Code CORINE biotope : 83.2 + 38
- Superficie de la zone étudiée = 496 m²
- Topographie : 215 m : pas de pente
- Géologie : Calcaires oolithiques et calcaires à Polypiers

↪ Etude pédologique.

(voir tableau en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 12 : classification GEPPA Ia.
Le sol n'est pas caractéristique de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau en annexe)

Le secteur est concerné par un verger et d'une prairie mésophile, composés majoritairement des espèces suivantes : Prunus, Pâturin, Pissenlit. **La végétation n'est pas caractéristique de zone humide.**

↪ Conclusion

Absence de zone humide.

Parcelle 0A 720

→ Il s'agit d'un secteur de pâture mésophile avec quelques arbres.



→ Localisation des sondages et relevés



↪ Informations générales.

- Type : Pâturage mésophile
- Code CORINE biotope : 38.1
- Surface de la zone étudiée = 656 m²
- Topographie : 218 m : pas de pente
- Géologie : Calcaires oolithiques et calcaires à Polypiers

↪ Etude pédologique.

(voir tableau en annexe)

- Absence de traces d'oxydation pour le sondage 13 : classification GEPPA Ia.

Le sol n'est pas caractéristique de zone humide.

↪ Etude floristique.

(voir tableau en annexe)

Le secteur est concerné par une prairie mésophile composée majoritairement de Pâturin, Plantain lancéolé, Pâquerette, Prunus, et quelques arbres (Frêne, Noisetier, Prunus). **La végétation n'est pas caractéristique de zone humide.**

↪ Conclusion

Absence de zone humide.

Annexes

Relevés floristiques

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7	F8	F10	CF1	CF2	CF3	CF4	CF5	F11	F12	F13	F14
A	Chataigner	<i>Castanea sativa</i>			30%															
A	Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>								100%										
A	Prunus sp.	<i>Prunus sp.</i>			35%															
A	Résineux sp.				45%															
A	Saule pleureur	<i>Salix babylonica</i>									100%									
a	Forsythia hybride	<i>Forsythia × intermedia</i>									5%									
a	Laurier sp.										20%									
a	Noisetier commun	<i>Corylus avellana</i>								60%										
a	Noyer commun	<i>Juglans regia</i>								10%										
a	Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>					50%	60%	10%		50%									
a	Prunus sp.	<i>Prunus sp.</i>					40%	40%	90%	30%	25%									100%
a	Robinier faux acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>					10%													
h	Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>				2%				5%	5%			+						
h	Achillée noble	<i>Achillea nobilis</i>																10%		
h	Aigremoine eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria</i>																		2%
h	Ail des jardins	<i>Allium oleraceum</i>																	1%	
h	Anthriscus sp.	<i>Anthriscus sp.</i>	5%														1%			
h	Arum tacheté	<i>Arum maculatum</i>	10%			+		2%												
h	Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>																		2%
h	Berce commune	<i>Heracleum sphondylium</i>			10%															
h	Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>	10%		5%	+		+			5%	2%		+						
h	Cardamine hirsute	<i>Cardamine hirsuta</i>	5%																	
h	Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>																		2%
h	Centauree jaccée	<i>Centaurea jacea</i>				15%											10%	25%		
h	Cirse commun	<i>Cirsium vulgare</i>			5%														1%	+
h	Dactyle aggloméré	<i>Dactylus glomerata</i>		10%	5%	5%	5%	2%							25%		2%	5%	15%	5%
h	Fétuque roseau	<i>Schedonorus arundinaceus</i>												50%						
h	Fétuque élevée	<i>Festuca arundinacea</i>			5%	5%		2%									2%		10%	5%
h	Ficaire printanière	<i>Ficaria verna</i>						10%		5%										
h	Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>		60%													15%			
h	Fromental	<i>Arrhenatherum elatius</i>																5%		
h	Gaillet blanc	<i>Gallium album</i>												10%	25%		10%		5%	2%
h	Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>				5%	5%	2%				+	+							
h	Gaillet jaune	<i>Galium verum</i>																		15%
h	Gaillet mou	<i>Gallium mollugo</i>	10%						10%											
h	Géranium à feuille molle	<i>Geranium molle</i>											5%		5%					
h	Géranium à feuilles rondes	<i>Geranium rotundifolium</i>	5%																	
h	Géranium fluët	<i>Geranium pusillum</i>								5%										
h	Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i>												5%						
h	Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	+	5%		+	5%				5%			+			2%	1%	2%	
h	Grande pimprenelle	<i>Sanguisorba officinalis</i>																	2%	
h	Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>											60%				15%			
h	Jonquille	<i>Narcissus jonquilla</i>						+												
h	Laiteron sp.	<i>Sonchus sp.</i>																		
h	Lamier maculé	<i>Lamium maculatum</i>										+								
h	Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>	5%									+								
h	Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>													2%					
h	Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>					10%	10%												
h	Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>		2%														2%		
h	Lotier des marais	<i>Lotus pedunculatus</i>															5%			
h	Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatum</i>																10%		5%
h	Marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>															2%			
h	Millerpertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>																	5%	
h	Mousse	<i>Bryophyta ssp.</i>	5%		10%	5%		10%	10%	10%	10%									

Strate	Nom vernaculaire	Nom scientifique	F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7	F8	F10	CF1	CF2	CF3	CF4	CF5	F11	F12	F13	F14
h	Noyer commun	<i>Juglans regia</i>																		+
h	Origan	<i>Origanum vulgare</i>																	20%	
h	Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	10%			+	5%	1%				+								
h	Oseille crépue	<i>Rumex crispus</i>																2%		
h	Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>						5%		10%	10%				+	10%				
h	Patience à feuilles obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i>											5%							
h	Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>		10%			15%	15%	45%	15%	15%									
h	Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>	20%		20%	10%										50%	5%	15%	5%	10%
h	Petite pimprenelle	<i>Sanguisorba minor</i>																	5%	10%
h	Pissenlit sp.	<i>Taraxacum sp.</i>		1%	5%	1%		15%	20%			+				10%			2%	2%
h	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>				10%				10%	10%					5%	5%	10%	5%	10%
h	Potentille faux-fraisier	<i>Potentilla sterilis</i>								5%										
h	Potentille rampante	<i>Potentilla erecta</i>		5%		2%		1%			5%		+		20%				10%	10%
h	Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>				5%					10%			+				1%		
h	Primevère	<i>Primula vulgaris</i>								+										
h	Prunus sp.	<i>Prunus sp.</i>	5%							10%										5%
h	Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>		5%	10%	15%	5%	5%				60%	20%				10%	10%	2%	
h	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>			10%		15%	10%				10%	10%	5%						
h	Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	5%				20%								10%					
h	Rosier des chiens	<i>Rosa canina</i>																	2%	+
h	Sauge sp.																+			
h	Scabieuse des champs	<i>Knautia arvensis</i>								5%								2%		+
h	Sénéçon sp.	<i>Senecio sp.</i>																		10%
h	Stellaire sp.	<i>Stellaria sp.</i>															+			
h	Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>												10%	-		5%			
h	Trèfle des prés	<i>Trifolium pratensis</i>		2%	10%	15%					20%	2%				5%	10%	2%		10%
h	Trèfle moyen	<i>Trifolium medium</i>																	10%	
h	Véronique à feuilles de lierre	<i>Veronica hederifolia</i>					5%													
h	Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>										5%								
h	Véronique petit-chêne	<i>Veronica chamaedrys</i>			5%			5%	15%	10%	5%									
h	Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i>					+			5%							1%			
h	Violette odorante	<i>Viola odorata</i>																		
sol nu			5%	0%	0%	5%	10%	5%	0%	5%	0%	10%	0%	0%	0%	20%	0%	0%	0%	0%
Nombre d'espèces dominantes (sommées ≥ 50 %)			5	1	9	5	7	8	3	8	10	1	1	3	3	3	6	6	5	8
Dont plantes indicatrices de zone humide			1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Zone humide ? (moitié espèces dominantes indicatrices)			non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Habitat		38.1 Pâtures mésophiles																		
		38.2 Prairies mésophiles de fauche																		
		38.1 Pâtures mésophiles																		
		38.1 Pâtures mésophiles																		
		83. Vergers + 38. Prairies mésophiles																		
		83. Vergers + 38. Prairies mésophiles																		
		83. Vergers + 38. Prairies mésophiles																		
		38.1 Pâtures mésophiles																		
		85.3 Jardins																		
		85.3 Jardins																		
		38.1 Pâtures mésophiles																		
		38.2 Prairies mésophiles de fauche																		
		85.3 Jardins																		
		38.1 Pâtures mésophiles																		
		38.1 Pâtures mésophiles																		
		38. Prairies mésophiles																		
		87.1 Friches																		
		38.1 Pâtures mésophiles																		

Relevés pédologiques

Numéro de sondage	Substrat (via géologie ou texture)	Substrat (via géologie ou texture)	Profondeur atteinte	Nappe	Caractère humide (pseudogley)	Classe GEPPA	Sol de zone humide (arrêté 2008)
M1	Limoneux-sableux	Calcaires	40 cm arrêt limons	non	non	Ia	non
M3	limono- sableux et remblais	Marnes et calcaires	30 cm arrêt remblais	non	65 cm	IIIb	non
M4	Limono-sableux et cailloux	Marnes et calcaires	30 cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
M5	Sablo-limoneux	Calcaires	120 cm	non	0 cm	Vc	oui
M6	Sablo-limoneux	Calcaires	120 cm	non	20 cm	Vc	oui
M7	Sablo-limoneux	Calcaires	120 cm	110 cm	20 - 25 cm	Vc	oui
M8	Sablo-limoneux	Calcaires	110 cm arrêt sable + eau	110 cm	5 cm	Vc	oui
M9A	Sablo-limoneux et cailloux	Marnes et calcaires	50 cm arrêt cailloux	non	20 cm	Vc	oui
M9B	Sablo-limoneux	Marnes et calcaires	80 cm arrêt cailloux / galets	non	20 cm	Vc	oui
M9C	Sablo-limoneux	Marnes et calcaires	90 cm arrêt cailloux / galets	non	20 cm	Vc	oui
M10	Limono-sableux et cailloux	Calcaires	120 cm	non	non	Ia	non
M11	Limono-sableux et cailloux	Calcaires	85 cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
M12	Limono-sableux sombre	Calcaires	50 cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
M13	Limono-sableux et cailloux	Calcaires	40 cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
M15	Limono-sableux	Marnes et calcaires	20 cm arrêt remblais	non	non	Ia	non
M16	Limono-sableux et cailloux	Calcaires	120 cm	non	non	Ia	non
M18	Limono-sableux	Calcaires	55 cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
M19	Limono-argileux	Calcaires et argiles	100 cm arrêt calcaire	non	20 cm	Vc	oui
M20	Limono-argileux et cailloux	Calcaires et argiles	120 cm	non	30 cm	IV c	non
M21	Limono-argileux	Calcaires et argiles	80 cm arrêt calcaire	non	30 cm	IV c	non
M22	Limono-argileux	Calcaires et argiles	80 cm arrêt calcaire	non	20 cm	Vc	oui
M23	Limono-argileux	Calcaires	25 cm arrêt argile	non	non	Ia	non
M24	Argilo-limoneux	Calcaires et argiles	75 cm arrêt cailloux	non	non	Ia	non
M25	Sablo-limoneux	Marnes et calcaires	50 cm arrêt cailloux	non	30 cm	IVc	non
M26	Sablo-limoneux	Marnes et calcaires	30 cm arrêt cailloux	non	30 cm	IVc	non
M27	Sablo-limoneux	Marnes et calcaires	40 cm arrêt cailloux	non	30 cm	IVc	non

M28	Sablo-limoneux	Marnes et calcaires	40 cm arrêt cailloux	non	30 cm	IVc	non
M29	Sablo-limoneux	Marnes et calcaires	120 cm	non	40 cm	IVc	non
M30	Limoneux	Marnes et calcaires	25 cm	non	non	la	non
M31	Limono-argileux	Calcaires et argiles	100 cm arrêt argiles	non	30 cm	IVc	non
M32	Limono-sablo-argileux	Calcaires et argiles	85 cm arrêt argiles	non	50 cm	IVc	non
M33	Limono-sablo-argileux	Calcaires et argiles	120 cm	non	45 cm	IVc	non
M34	Limono-sablo-argileux	Calcaires et argiles	100 cm arrêt argiles	non	45 cm	IVc	non
M35	Limono-caillouteux	Marnes et calcaires	85 cm arrêt cailloux	non	non	la	non
M36	Limono-caillouteux	Marnes et calcaires	35 cm arrêt cailloux	non	non	la	non
M37	Limono-caillouteux	Marnes et calcaires	85 cm arrêt cailloux	non	non	la	non